

LE COMITE DES FETES DE VARAVILLE

FICHE D'INSCRIPTION FOIRE A TOUT SEMI NOCTURNE

Samedi 1 aout 2026 de 10h00 à 19h00

VARAVILLE (le Home)

Nom.....Prénom

Adresse

Ville.....Code postal.....Tél :.....

E mail :

Pièce d'identité : (C.N.I., passep., perm. de cond.) Numéro

Par préfecture de : Délivré (e)

Véhicule ayant servi au transport des objets : MarqueN° Nom du
Propriétaire du véhicule.....

N° RCS, SIRET, DATE de délivrance départ. (Pour les professionnels).....

PIECES A FOURNIR :

Votre inscription devra être
OBLIGATOIREMENT accompagnée de votre
règlement établi à l'ordre du Comité des fêtes
de Varaville

Pour les particuliers :

Copie recto-verso de votre pièce d'identité.

Pour les professionnels :

Copies de la carte permettant l'exercice d'une
activité non sédentaire ou le livret spécial de
circulation modèle « A » en cours de validité.

Si vous n'avez pas la copie, nous pourrions copier
vos justificatifs : 2 euros/copie

Tarifs : 5,00 euros le mètre linéaire / 4 euros
le mètre linéaire si vous prenez 5 mètres
minimum (ou plus)

Réservation minimum si véhicule :

- Emplacement avec véhicule léger : 5 m
- Emplacement avec véhicule léger + remorque :
7 m
- Emplacement avec fourgon : 7 m

Votre demande :

*Métrage :X€ =

TOTAL de euros

- ☐ Pas de véhicule ☐ Véhicule léger
☐ Véhicule léger + remorque
☐ Fourgon

Pour les particuliers :

Je déclare sur l'honneur exposer (quel que soit le
lieu) pour la première ou la deuxième fois de l'année
en cours, Lu et approuvé

Signature :

Bulletin d'inscription à compléter et à retourner, avec le règlement à :

Comité des fêtes de Varaville - MAIRIE - 2 avenue du Grand Hôtel 14390 VARAVILLE tél. : 06.60.34.50.14
ou : 02.31.24.73.83 - email : comitedesfetes.varaville@gmail.com

Fait à : Le :

Signature :

Bien lire le règlement au dos et le signer

REGLEMENT DE LA FOIRE A TOUT LE COMITE DES FETES DE VARAVILLE

- L'accueil des exposants sera assuré à l'entrée du stade de foot « Jacques Péchaud » de Varaville (le Home) Présentation obligatoire avant toute installation.

- Une priorité est donnée à toutes les personnes qui réservent. Le placement se fait au fur et à mesure des réservations complètes (inscription, paiement, documents administratifs).

Les personnes ne gardant pas leurs voitures avec eux, seront placés au fond du terrain pour une question de circulation et de sécurité lors des déplacements.

- **AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE EN CAS D'INTEMPERIES.** Un remboursement peut être effectué seulement si le Comité des fêtes annule la manifestation.

- Toute activité commerciale est soumise à réglementation par la loi. Seuls les vides greniers ou foire à tout sont délivrés de cette réglementation une fois par an. La provenance et la vente des objets se feront sous la seule responsabilité des exposants. Ni les Organisateurs, ni la Mairie ne sauraient être tenus pour responsables.

- Est interdite, par tout exposant, la vente d'animaux, de nourriture et de boissons, cassettes cd ou dvd etc à caractère pornographique, drogues ou dérivés, armes.

.- Les organisateurs se gardent le droit de limiter le nombre de professionnels.

- Il est prudent de réserver l'emplacement à l'avance, (prévoir pour cela le délai d'acheminement en cas d'envoi par courrier).

Pour valider votre inscription, vous devrez retourner le présent formulaire accompagné :

✓ . de votre règlement à l'ordre du Comité des fêtes

✓ . d'une photocopie de votre pièce d'identité

✓ . d'une copie du règlement de la foire à tout signée et comportant la mention « lu et approuvé ».

». Toute inscription incomplète sera rejetée.

- L'ouverture du parc aux exposants se fera de 9h30 à 10h30 (afin de permettre la sortie des derniers véhicules). Pour les arrivées après 11h00, les emplacements seront perdus.

- Les exposants, du fait de leur signature de leur demande d'inscription, accordent aux organisateurs le droit de modifier, en cas d'événements imprévus, de la date d'ouverture et de la durée de cette manifestation, sans qu'ils puissent réclamer aucune indemnité, ni remboursement.

- Dans le cas où une personne mineure voudrait exposer, une autorisation parentale doit être jointe au bulletin d'inscription. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents.

- Les exposants devront prendre toutes les précautions utiles pour se prémunir des intempéries et vols et être assurés à cet effet. Ils ne pourront en aucun cas se retourner vers les organisateurs pour les dégradations encourues lors de la foire.

- Tout stand ou emplacement non occupé à 10h30 pourra être attribué à une tierce personne par les organisateurs sans dédommagement de l'exposant ayant réservé. En cas de désistement, les versées restent acquises aux organisateurs.

- Pour des impératifs d'organisation, les organisateurs gardent le libre choix de l'attribution des emplacements.

- Le départ des exposants ne peut avoir lieu **avant 19h00** (aucun véhicule ne peut entrer de 11h00 à 19h00). -

Le Comité des fêtes se réserve le droit en cas de problèmes liés à des comportements et/ou des

propos incorrects envers un ou plusieurs de ses membres, d'annuler la réservation du ou des exposants

concernés. - Chaque exposant devra s'engager au moment du départ à laisser son emplacement propre et nettoyé (des sacs poubelles seront prévus à cet effet). Dans le cas contraire, son inscription pour tout autre vide-greniers sur la commune se verra refusée.

MERCI A TOUS POUR VOTRE COMPREHENSION ET VOTRE PARTICIPATION

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :